

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

OSTEOCYNESINE VETERINAIRE COMPRIMES

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un comprimé de 1 g contient :

Substance(s) active(s) :

<i>Calcareo ostreica</i> 2 DH.....	26,00 mg
<i>Calcareo phosphorica</i> 2 DH.....	26,00 mg
<i>Calcareo fluorica</i> 2 DH.....	26,00 mg
<i>Sulfur iodatum</i> 3 CH.....	2,60 mg

Excipient(s) :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Saccharose
Lactose monohydraté
Stéarate de magnésium

Comprimé blanc biconvexe avec barre de cassure.

La barre de cassure permet de faciliter la prise et ne fractionne pas le comprimé en fractions égales.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Toutes espèces.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans les troubles du métabolisme calcique.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consulter un vétérinaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « coordonnées » de la notice combinée à l'étiquetage.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation. Cependant, les médicaments homéopathiques sont traditionnellement utilisés chez les femelles en gestation et en lactation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie orale.

Chiens : 2 à 3 comprimés.

Chiots et chats : 1 à 2 comprimés.

Chevaux : 5 comprimés.

Poulains : 4 comprimés.

Bovins, vaches laitières : 5 comprimés.

Veaux : 4 comprimés.

Moutons, chèvres : 4 comprimés.

Agneaux, chevreaux : 2 à 3 comprimés.

Porcs, truies : 4 comprimés.

Porcelets : 2 à 3 comprimés.

A administrer 2 fois par jour pour toutes les espèces.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Chevaux, ovins, caprins et bovins :

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins :

Viande et abats : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**4.1 Code ATCvet**

Médicament homéopathique associant plusieurs souches dont les propriétés, dans l'indication proposée, sont reconnues dans les matières médicales homéopathiques.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**5.1 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

A conserver dans l'emballage d'origine de façon à le protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Pot polypropylène avec bouchon en polyéthylène basse densité (PEBD).

Plaquettes thermoformées (PVDC-PVC/aluminium)

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BOIRON
2 AVENUE DE L'OUEST LYONNAIS
69510 MESSIMY
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/3389423 0/1983

Boîte de 1 flacon de 100 comprimés
Boîte de 8 plaquettes de 12 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

05/07/1983 - 05/07/2008

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

23/04/2024

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).